

Image not found or type unknown



Cession de part non remboursées

Par **loula2007**, le **04/12/2008** à **10:22**

mon ex mari me doit 2790 euros suite à mon depart de sa SARL et son entreprise me doit 6144 euros au titre d'apurement de mon compte courant dans la SARL suite à mon départ d'associé. Mon ex mari et sa société ont jusqu'au 31 12 2008 pour me rembourser (contrat de cession des part et pv des decisions collectives des associés signés et datés par mon ex mari et moi meme). Pour l'heure je n'ai eu aucun remboursement. je souhaiterai savoir quels recours j'ai pour obtenir mon du, dois attendre le 01 01 2009 et dois porter plainte à la police ou au tribunal de commerce ou ailleurs je ne sais pas vers qui me tourner. Merci de m'informer de mes droits pour que je puisse faire les bonnes demarches .